

Principes fondateurs

Ce texte vise à formaliser les idées et les attentes qui ont motivé la création des associations La Baye aux corneilles et Vallée et co.

L'esprit du lieu :

Les activités et actions de ces associations sont basées sur le respect de l'environnement et de tout être vivant.

Nous désirons limiter au maximum notre empreinte écologique (pollutions des sols, des cours d'eau, des nappes phréatiques et de l'atmosphère).

Nous aspirons à avancer vers une souveraineté alimentaire et à promouvoir les énergies renouvelables.

Dans toute activité de vente, de revente et de promotion nous veillerons à ce que les produits proviennent de structures proches et de taille humaine, fonctionnant de manière éthique et indépendantes des multinationales. Pour acquérir ce dont nous avons besoin et qui

n'est pas disponible localement, nous rechercherons des produits que nos propres exigences nous amènent à considérer comme issus d'un commerce équitable, indépendamment des labels.

Nous cultiverons les techniques non polluantes, enrichissantes et appropriables.

Nous discutons entre égaux (1 personne = une voix), et nos rapports ne sont pas hiérarchiques.

Nous privilégions les prises de décisions par consensus. En cas d'échec, les règles de vote prévues dans les statuts des associations s'appliqueront.

Le collectif ne professe aucun culte ni religion.

La vie agricole :

L'agriculture que nous pratiquons et que nous souhaitons développer est respectueuse de l'environnement et s'appuie sur les principes et techniques suivantes:

L'agroécologie

L'agriculture biodynamique

L'agriculture naturelle, sauvage (M Fukuoka)

Nous considérons les produits phytosanitaires (défoliants, désherbants, insecticides, fongicides, etc...) et les engrais comme nocifs et asservissants.

Les lieux de vie et d'accueil :

Nous désirons restaurer et créer des lieux de vie et d'accueil respectueux de l'environnement.

Nous privilégierons l'utilisation de matériaux locaux, sains, naturels et écologiques.

Les espaces se déclinent en trois types de lieux :

- Privés (lieux de vie)
- Collectifs (lieux de vie de la collectivité)

- Ouverts au public (accueil, visites, stages, conférences...)

La phytoépuration (épuration par les plantes) est vivement conseillée et l'association compte militer pour la faire reconnaître en tant que moyen adapté aussi aux particuliers. Ce système étant incompatible avec la plupart des produits du marché (vaisselle, douche, shampoing, dentifrice...), il est nécessaire d'utiliser des produits appropriés.

Utilisation de toilettes sèches.

La vie culturelle :

Les lieux collectifs et ouverts au public serviront notamment à héberger des ateliers ou des manifestations artistiques, culturelles,

éducatives, festives et ludiques.

Ginals, mars 2010.